



CAP locale AA – AAP

15 septembre 2008

Notation

1 – Bilan Campagne Notation

La direction a présenté le bilan de la campagne de notation des agents de catégorie C. Pour les B, ce bilan sera fait lors d'une prochaine CAP. En effet, il n'y a pas de recours de note en catégorie B et la direction n'a donc pas convoqué de CAP.

**535 notés | 447 pouvant consommer | 82 +0,01
137 : +0,02 | 94 : +0,06 | 1 : -0,1 | 1 : -0,02**

Il y avait 427 mois à répartir, 419 ont été attribués, il en restait donc 8 à répartir avant la CAP.

La CGT a dénoncé le système des quotas de notation, les turns-overs, etc. et rappelé sa

2 – Recours

La CAP a débattu sur 4 dossiers de recours en notation.

Un recours a été rejeté : irrecevable car il ne portait que sur le tableau synoptique. Pour autant, la CGT a estimé que l'agent avait raison sur le fond. La note et l'appréciation sont positives alors que le tableau est moins bon que celui de l'année précédente. De plus ce n'est pas lors de l'entretien de notation mais seulement en consultation sur EDEN que l'agent l'a découvert... La notation doit être globalement cohérente, sans ambiguïté : c'est une garantie pour l'agent, tant pour le présent que le futur.

Deux recours recevables n'ont pas abouti : deux bons dossiers pour deux « bons » agents...

L'un est dans la moyenne nationale sur 3 ans donc on ne change rien !!!

Pour l'autre cas, le rapport établi par le chef de poste pour la CAP est moins élogieux que la feuille de notation. Des réserves sont introduites à cette

En conclusion : le TPG se réjouit du faible nombre de recours et considère que les agents sont satisfaits. La CGT a exprimé son analyse, très divergente : il s'agit plutôt de résignation de la part d'agents qui constatent que la notation est contingentée et que, ainsi, les recours aboutissent très peu. La preuve : 8 mois pouvaient être distribués lors de cette CAP et un seul l'a été... La CGT rappelle qu'il faut faire des recours en notation et que si on n'obtient pas satisfaction en CAP locale, il faut poursuivre en CAP centrale.

La direction a encore une fois déclaré qu'elle ferait des rappels des règles aux notateurs (cohérence globale de la feuille de notation, nécessité de dire à l'entretien tout ce qui doit être écrit, etc...). La CGT constate que tous les ans les mêmes engagements sont pris et qu'il y a toujours des agents victimes de dérapages.

En fin de CAP, la direction nous a appris le prochain recrutement par voie contractuelle de deux travailleurs handicapés (1 B et 1 C) pour août 2009.

revendication d'une carrière linéaire (sans blocage et sans grades non fonctionnels). Pour les agents, quand les salaires n'augmentent plus, il ne reste plus que les évolutions de note et les mois d'avancement pour voir évoluer son pouvoir d'achat...

Le projet de réforme de la notation avec abandon de la note chiffrée a été évoqué. La CGT a redit son opposition à ce projet, encore plus arbitraire que l'actuel car ne reposant que sur une « appréciation ».

occasion alors qu'elles n'ont jamais été évoquées avec l'agent... Dans ce dossier, le jeune agent remplit des fonctions de contrôleur et on lui demande encore plus d'implication... Un C qui fait du travail de B qui n'a pas de mois d'avancement parce qu'il n'a pas l'implication d'un cadre A !!!

Vote sur le maintien de la note:

- Pour : Administration
- Contre : CGT + FO
- Abstention : CFDT

La CGT encourage ces deux agents à faire appel en CAP centrale.

Un recours a abouti : la direction n'envisageait apparemment pas de donner satisfaction à cet agent. A la suite de notre argumentation, sa note a été augmenté à 0,02 point ce qui lui donnera un mois d'avancement.

Vote sur l'augmentation de note :

- Pour : Administration + CGT + FO
- Abstention : CFDT